

Espagne : Le gouvernement assouplit les mesures d'intégration des étrangers à l'emploi

01.08.2022 Espagne : Le gouvernement assouplit les mesures d'intégration des étrangers à l'emploi

Le Conseil des ministres espagnol a approuvé la réforme du Règlement sur l'immigration pour faciliter l'embauche dans les pays d'origine, ainsi que la régularisation à des fins professionnelles et d'emploi. Proposée par le ministre de l'Inclusion, de la sécurité sociale et des migrations, José Luis Escrivá, cette mesure prise mardi dernier a été rapidement soutenue par de nombreux membres du gouvernement Sánchez.

El País a souligné que cette initiative vise à «faciliter l'embauche d'étrangers par les employeurs dans leur pays d'origine et ouvre de nouvelles options aux immigrés qui vivent déjà en Espagne, pour être régularisés et travailler». Pour le ministre Escrivá, il s'agit d'une formule pour soutenir l'économie informelle qui draine de nombreux travailleurs étrangers, et couvrir ainsi «le manque de main-d'œuvre dans des secteurs clés, du transport à la construction, en passant par l'hôtellerie ou la digitalisation». Selon lui, l'impact peut atteindre «des dizaines de milliers de personnes».

L'arrêté royal relatif à la réforme a été publié mercredi au Journal officiel de l'État et entrera en vigueur dans 20 jours, a ajouté le média espagnol. Citées par ce dernier, des sources ministérielles ont estimé que ce texte était un «moyen d'améliorer le modèle migratoire espagnol» qui, jusque-là, a laissé beaucoup de place à l'activité informelle, avec «des modèles d'embauche et de régularisation rigides».

Aussi, cette mesure envisage des facilitations d'embauche, de regroupement familial et de régularisation en cas de travail non-déclaré administrativement par l'employeur. Elle est surtout d'un grand apport dans trois domaines clés «pour faire avancer un changement de politique migratoire». La priorité sera «d'étendre et d'améliorer» l'embauche collective, jusqu'ici limitée aux travailleurs temporaires. «Dès l'approbation du texte, ces travailleurs se verront offrir un permis de travail de quatre ans qui leur permettra de travailler neuf mois par an. Si les travailleurs retournent dans leur pays à la fin de la saison, ils seront récompensés par une autorisation de séjour et de travail de deux ans, renouvelable, avec laquelle ils pourront vivre et travailler en Espagne en tant que salarié», rapporte El País.

Ce texte modifie également le modèle d'embauche depuis le pays d'origine, qui est déterminé en Espagne par un catalogue de professions longtemps figé. La nouvelle réglementation «implique de modifier le mode d'élaboration de ce catalogue, de le mettre à jour tous les trois mois, de réduire les délais et d'assouplir la contractualisation dans des secteurs qui seront déterminés, selon les cas, par le ministère des Affaires économiques», a ajouté la même source.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/130421/espagne-gouvernement-assouplit-mesures-d-integration.html>